



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?L-article-30-a-disparu>

# L'article 30 a disparu ...

- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : jeudi 2 décembre 2010

---

**Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés**

---

Depuis quelques années, la loi de 1905, dans sa forme actuelle, passait de l'article 29 à l'article 31.

**Qu'était devenu l'article 30 ?**

**Disparu ?**

Que contenait-il exactement ?

*ART. 30.- Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.*

*Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.*

Allait-on pouvoir dispenser des cours d'instruction religieuse sur le temps scolaire ?

Voilà qui serait contraire tant à l'esprit qu'à la lettre de la loi de Séparation.

Nos fins limiers ont d'abord découvert qu'il avait été abrogé par l'ordonnance 2000-549 du 15 Juin 2000 (art 7 JORF du 22 juin 2000).

**Abrogé !?! N'était-il donc plus en vigueur ?**

L'enquête s'est poursuivie et nos recherches ont fini par aboutir : il est passé dans le code de l'Education et nous l'avons découvert dans l'article L141-4 sous la même forme :

*« L'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants inscrits dans les écoles publiques qu'en dehors des heures de classe. »*

En fait, il est passé du chapitre "**police des cultes**" de 1905 à "**la Laïcité de l'enseignement public**" du code de l'éducation.

Ouf !

...Probablement n'a-t-il jamais fallu sévir ... encore que : voir **1881 L'heure du catéchisme à Concarneau** dans la rubrique Histoire/Autres